

112^e session du CIPM – Seconde partie

Décisions

Décision CIPM/112-19

Le CIPM approuve les procès-verbaux de la première partie de la 112^e session du CIPM.

Décision CIPM/112-20

Le CIPM accepte les amendements proposés au Titre X des SRI (Article 21.2.1 du Règlement, Instruction I-21.4.1 et Article 21.5 du Statut).

Décision CIPM/112-21

Le CIPM approuve les états financiers audités du BIPM et de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM de 2022, examinés par le Sous-comité du CIPM sur les finances en mai 2023.

Le CIPM donne quitus de sa gestion au directeur, au titre de l'exercice 2022.

Décision CIPM/112-22

Le CIPM approuve les changements suivants concernant la composition des Comités consultatifs :

CCM

— NIS (Égypte) : membre

— UME (Türkiye) : membre

Décision CIPM/112-23

Le CIPM approuve la version finale du document JCGM GUM-1:202X (Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure – Partie 1 : Introduction).

Décision CIPM/112-24

Le CIPM approuve le renouvellement du protocole d'accord entre le BIPM et l'ILAC, la période de renouvellement passant de 3 à 5 ans.

Décision CIPM/112-25

Le CIPM adopte le nom « Forum sur la métrologie et la transformation numérique » pour le forum horizontal sur les questions numériques. Il approuve la mission et la structure du forum, ainsi que le programme de travail mis à jour du siège du BIPM concernant les activités de transformation numérique pour 2023 et 2024.